Transports Maritimes: Nouvelle stratégie en perspective

joue pour les exportations marocaines, le développement du secteur de transport maritime constitue un défi maieur pour le Maroc A cet effet, des efforts importants sont consentis par l'Etat afin de promouvoir le positionnement du Maroc en tant que carrefour de premier plan des échanges entre ses différents partenaires notamment l'Union Européenne, les pays arabes, les Etats-Unis d'Amérique et la Turquie.

Aussi, le Gouvernement a-t-il entamé la définition d'une nouvelle stratégie pour le secteur du transport maritime afin de restaurer la compétitivité et la pérennité de la flotte nationale et de développer un pavillon national de concert avec les différents intervenants dans le secteur. Cette stratégie s'articule autour des axes suivants :

- La consolidation du rôle du Maroc en tant que pays maritime et portuaire fort dans la Méditerranée Occidentale;
- La création d'une industrie maritime et un pavillon marocain capable d'assurer son rôle économique et stratégique, fort, com-

De par sa situation géographique privilé-giée et eu égard au rôle important qu'il port maritime sous le pavillon marocain detre plus attravant pour les transporteurs maritimes internationaux.

Transport Aérien : Pôle international de l'activité de fret

Eu égard à la forte croissance du marché du transport aérien, le Maroc ambitionne de rester dans la course et d'épouser le rythme de l'évolution mondiale sur le plan international. A ce titre, des efforts importants sont déployés notamment :

- La multiplication des connexions avec les aéroports étrangers : à ce titre, la compagnie nationale aérienne Royal Air Maroc (RAM) a entamé en 2014 son programme qui vise le renforcement de son réseau en Afrique par la desserte de 32 destinations. Par ailleurs, elle a augmenté son offre sur Londres au départ de Casablanca, en passant de 10 à 14 vols par semaine ;

- L'amélioration de l'offre de transport domestique : en effet, l'Etat poursuit son soutien à l'ouverture des lignes aériennes inpétitif, rentable et durable; La création de térieures pour contribuer à la promotion du

territoire et de l'économie locale. Il s'agit notamment de la création d'une ligne aérienne Casablanca-Zagora et de l'augmentation de la fréquence de vols entre Casablanca et Ouarzazate. A travers ces opérations, l'offre en transport aérien domestique s'élève à 21 lignes proposant plus de 150 vols aller-retour par semaine ; Le développement du frêt aérien : en 2016, l'Etat prévoit le lancement d'une étude de faisabilité du développement d'un pôle international de l'activité de fret aérien avec la réalisation de stations privées et le développement de la formation professionnelle dans les métiers du transport aérien. Enfin, dans le but de se conformer aux réglementations en vigueur au niveau international en matière d'aviation civile, le Gouvernement a préparé un nouveau code de l'aviation civile qui est en cours d'approbation au niveau du Parlement. Ce dernier a pour objet d'instaurer un nouveau cadre juridique permettant de se conformer continuellement aux exigences des normes et standards internationaux, notamment en matière de sécurité, de sûreté, de contrôle de trafic aérien, d'aérodrome et d'environnement aéronautique, en vue d'assurer un

transport aérien sûr, efficace, durable et les taxis de 2ème catégorie, concrétisé par compétitif.

Transport public urbain: Réunir les conditions de mobilité appropriées

Le développement des villes implique inexorablement une forte pression sur la demande en movens de transport urbain adéquats. Conscient de cette problématique, le Gouvernement oeuvre à déployer des mécanismes permettant de garantir aux citoyens les conditions de mobilité appropriées tout en améliorant la

compétitivité des villes marocaines.

La stratégie gouvernementale dans ce domaine porte notamment sur l'appui à des programmes adaptés, à travers le Fonds d'Accompagnement des Réformes du Transport Routier et Interurbain (FART):

Taxis de deuxième catégorie : 7.400 véhicules renouvelés

Le soutien de l'Etat au renouvellement du parc des taxis engagé depuis 2010 pour le FART apporte désormais son appui à la

la mise en place de la prime de renouvellement des taxis de cette catégorie a permis à fin septembre 2015 de remplacer plus de 7.400 taxis vétustes par des véhicules neufs grâce à la subvention (50.000 dirhams) accordée aux propriétaires de ce type de taxi avec un objectif d'atteindre 8.000 taxis remplacés à fin 2015, soit près de 25% de ce parc de taxis (environ 31.000 taxis).

Taxis de première catégorie : Plus de 2.800 véhicules renouvelés

Le bilan des réalisations de ce programme jusqu'à fin septembre 2015, fait ressortir un nombre global de 3.887 attestations d'éligibilité délivrées pour l'octroi de la prime de renouvellement (80.000 dirhams). Dans le cadre de ce programme, plus de 2.800 véhicules ont déjà été renouvelés. Extension du Tramway de Rabat et création d'une ligne BHNS à Agadir

En vertu des dispositions de l'article 12 de la loi de finances pour l'année 2014, réalisation des études, de l'investissement initial ou différé et à l'exploitation des projets de transport par tramway et de transport collectif urbain.

Pour l'année 2015, les principaux engagements examinés par le comité de pilotage du FART ont porté sur :

La contribution au financement du service de la dette du tramway de Rabat et de Casablanca ainsi que le déficit d'exploitation du tramway de Casablanca ;

La contribution au financement d'une nouvelle ligne de Tramway T2

conformément à la convention signée en 2014 devant Sa Maiesté le Roi, relative à la mobilité et à l'amélioration du transport en commun dans la ville de Casablanca pour un montant global de 3,7 milliards de dirhams; La participation à la réalisation de deux lignes de Bus Haut Niveau de Service (BHNS) dans la ville de Marrakech pour un montant de l'ordre de 192 millions de dirhams.

Pour l'année 2016, il est prévu notamment, la participation au financement de l'extension du Tramway de Rabat et la création d'une ligne BHNS dans la ville d'Agadir.